



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de  
Fr. 1'000'000.- (TVA incluse)  
pour le remplacement des fenêtres et l'assainissement des façades  
de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds

(du 28 août 2002)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **Introduction**

Les fenêtres en bois des bâtiments se sont dégradées au fil du temps (37 ans, durée de vie remarquable compte tenu des conditions climatiques de La Chaux-de-Fonds). Jusqu'à maintenant et dès 1996, quelques fenêtres ont été changées en fonction des besoins annoncés ou en urgence par le service technique. Il est désormais nécessaire d'accélérer la cadence de réfection pour éviter une atteinte majeure du bâtiment et pallier les nombreux « courants d'air » dont souffrent les patients et le personnel de l'établissement.

Face à cette problématique, la direction de l'hôpital a souhaité mener une réflexion complète sur l'assainissement des façades qui datent, rappelons-le, de 1963, c'est-à-dire sur la qualité du béton, l'isolation thermique, les ponts de froid potentiels, les fenêtres, les stores, etc. Le canton souhaitait également qu'une telle étude soit faite. Elle a été réalisée par un bureau d'architectes en collaboration avec les bureaux d'ingénieurs spécialisés qui ont traité l'assainissement énergétique des bâtiments. Le rapport a été remis le 28 juin 2000 à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Ce rapport dresse avec précision l'état général des façades de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et estime le coût de leur réfection, fenêtres incluses, à Fr. 9'207'000.-.

### **Situation actuelle**

L'état du béton des façades est jugé bon et les éléments préfabriqués qui les composent ne devront pas subir de travaux d'entretien en profondeur avant 30 à 50 ans, selon le rapport du spécialiste du 01.03.2002.

Les fenêtres, les tablettes et les meneaux extérieurs sont à remplacer en raison de leur état de vétusté avancée.

Les caissons de stores, d'une conception dépassée, sont à reconsidérer. Ils occasionnent des pertes thermiques importantes, ne sont pas étanches à l'air ni à l'eau et leur entretien est de surcroît difficile.

Les stores (d'origine) doivent être changés.

### **Bilan énergétique**

L'étude énergétique a montré que le changement des fenêtres permettra en améliorant la qualité de leur vitrage une première économie de consommation de chaleur.

### **Réalisation**

La proposition établie par le mandataire consiste à réaliser un assainissement doux des façades par traitement des défauts du béton qui apparaissent en surface et par une couche de peinture protectrice.

Les caissons de stores doivent être modifiés et dotés d'une isolation thermique appropriée.

Les fenêtres, les tablettes extérieures, les meneaux et les stores doivent être changés.

Une réflexion devra être menée avec le Service d'urbanisme pour choisir le modèle de fenêtres le moins cher possible, mais le mieux adapté.

Les travaux pourront se faire par étapes en tenant compte des degrés d'urgence. Un montant annuel de Fr. 1'000'000.- permettra de réaliser l'ensemble des travaux de rénovation en 9 années. Le montage d'un

échafaudage sera nécessaire pour effectuer ces travaux et il conviendra donc de rénover au moins une façade entière lors de chaque étape.

Se fondant sur le devis des architectes, le montant requis se répartira approximativement de la manière suivante :

Fr.	57'500.-	pour les travaux préparatoires - CFC 1
Fr.	873'500.-	pour le bâtiment - CFC 2
Fr.	31'000.-	pour les aménagements extérieurs - CFC 4
Fr.	38'000.-	pour les frais secondaires - CFC 5

La répartition de ces montants est néanmoins indicative dans la mesure où la façade à refaire n'a pas encore été déterminée.

### **Demande formulée pour 2002**

Il convient de relever que la demande d'investissement auprès du canton s'effectue en neuf temps en fonction de la planification annuelle que nous avons établie. Cependant, le canton dispose de la demande intégrale. La première tranche d'un montant de Fr. 1'000'000.- a été acceptée le 27 mai 2002 par le canton ainsi que par la Commission de l'hôpital, à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 4 septembre 2002.

Le choix du bureau d'ingénieurs et des équipements fera l'objet d'une mise en concurrence et devra respecter les conditions liées aux marchés publics.

### **Conclusion**

Le besoin financier global nécessaire pour le remplacement des fenêtres et l'assainissement des façades de l'hôpital de 1966 est de l'ordre Fr. 9'207'000.-. Comme la réalisation de ces travaux est prévue sur 9 années, c'est donc un montant de **Fr. 1'000'000.-** qui est sollicité.

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ces travaux.

Par conséquent, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant :

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e :

**Article premier.-** Un crédit de Fr. 1'000'000.- est accordé au Conseil communal pour une première étape de remplacement des fenêtres et d'assainissement des façades de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

**Article 2.-** La dépense sera amortie au taux de 2%.

**Article 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :	La Secrétaire :
Chs Augsburgers	C. Stähli-Wolf